

Comité des réfugiés franco-belges de Versailles

De Le Wiki de la Grande Guerre
Aller à : navigation, rechercher

Parmi les œuvres de guerre agissant sur le territoire de la Seine-et-Oise durant la Grande Guerre, le Comité franco-belge de Versailles fut particulièrement efficace. Il est, avec l'Action sociale, l'une des œuvres les plus importantes de Versailles en tant de guerre. Il est institué le 25 novembre 1914 et a alors pour but de porter assistance aux réfugiés belges et français sur tout le département. Bien que le siège soit situé à Versailles, rue Hoche, les actions du comité couvrent également les autres arrondissements de Seine-et-Oise : Mantes, Rambouillet, Etampes, Corbeil ; tous les arrondissements donc sauf Pontoise qui est doté d'un Comité franco-belge particulier. Le comité est autorisé par le Ministre de l'Intérieur, Louis Malvy, par la loi du 10 mai 1916 et est patronné à partir de décembre 1917 par la Croix-Rouge américaine.



Sommaire

- 1 Le Comité franco-belge de Versailles
- 2 Les maisons de famille
- 3 Sources et références
 - 3.1 Sources
 - 3.2 Voir aussi

Le Comité franco-belge de Versailles

Le Comité prend donc dès 1914 en charge les personnes se réfugiant dans le département en leur apportant un logement et des vivres, en les aidant à trouver du travail, en leur fournissant des soins médicaux aux personnes âgées et du lait aux nouveau-nés, en garantissant l'instruction des plus jeunes mais également en leur apportant un soutien moral. Plusieurs journées de soutien et de récolte de fonds sont organisées par l'association : une « Journée du drapeau belge » et une « Journée belge » se tiennent respectivement le 20 décembre 1914 et le 8 août 1915 durant lesquelles des ventes de drapeaux et de médailles sont mises sur pied. Le 28 novembre 1915, le Comité lance un appel aux dons lors de la « Journée de Seine-et-Oise au profit des éprouvés de la guerre » initiative lancée par le Comité des œuvres de guerre du département.

Entre 1914 et 1918, ce sont ainsi environ 465.000 Francs qui sont récoltés par l'œuvre. Ces fonds servent à l'assistance en argent des réfugiés ; 16.326 personnes, dont 6.063 Belges, bénéficient pendant la guerre de ces aides. Le Comité porte assistance aux réfugiés en distribuant 94.276 pièces de vêtements, 17.970 mètres d'étoffe et 79.500 litres de lait.

Les maisons de famille

Le Comité franco-belge est également durant la Grande Guerre en charge d'une maison de famille versaillaise située au 58 rue Duplessis. Au vu de l'arrivée de nombreux réfugiés dans le département, des logements temporaires, des sanatoria, et des villages de refuge sont édifiés afin de les accueillir. Un règlement strict s'applique dès lors aux personnes recueillies, notamment concernant leurs recherches de travail : « Les réfugiés des deux sexes, en âge de travailler, seront inscrits d'office, dès leur entrée, à l'Office départemental du Placement, qui leur procurera un emploi » de même que « tout réfugié qui refuserait, soit de travailler, soit d'occuper un emploi suffisamment rémunéré et conforme à ses aptitudes, se verra, ainsi que sa famille, exclu aussitôt du bénéfice de l'hospitalisation dans les Maisons de famille des réfugiés » . Les réfugiés sont donc d'instance intégrés au système professionnel en Seine-et-Oise ; par exemple, des cheminots réfugiés d'origine belges ont pu trouver durant la guerre des emplois dans les gares versaillaises.

Sources et références

Sources

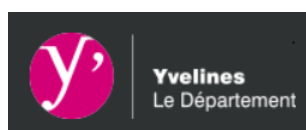
- - Archives départementales des Yvelines, 103J 38, 10R 49
- - Règlement des Maisons de famille, Archives départementales des Yvelines, 103J 38

Voir aussi

- - Les réfugiés belges en Seine-et-Oise
- - Les réfugiés en Seine-et-Oise
- - Chronique de novembre 1914: La prise en charge des réfugiés

Récupérée de

« https://wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Comité_des_réfuégiés_franco-belges_de_Versailles&oldid=1757 »



- Mentions Légales
- Données personnelles